

Rapport du président du jury des concours
externe et interne de secrétaire des affaires étrangères du cadre d'Orient
au titre de 2019

Introduction

J'adresse tout d'abord mes plus vifs remerciements aux 46 autres membres du jury pour leur engagement sur une période de plusieurs mois (de juin 2018 à février 2019). Je souhaite aussi rendre hommage à l'équipe du bureau des concours qui a veillé à chaque étape à la parfaite organisation des épreuves. Grâce à la mobilisation de tous, les concours ont eu lieu dans de bonnes conditions et sans incident notable.

Pour 2019, 9 postes étaient offerts aux concours de secrétaire des affaires étrangères du cadre d'Orient (SAEO) : 6 au concours externe (2 dans chacune des 3 sections), 3 au concours interne (1 par section), ce qui représentait une augmentation notable par rapport aux deux dernières années (6 postes seulement pour 2018 et 2017) mais en net retrait par rapport aux postes offerts sur les 8 années précédentes (16 postes par an moyenne). Ces concours restent donc très concurrentiels, comme le montre le nombre d'inscrits (310 pour les externes, 73 pour les internes), à mettre toutefois en rapport avec ceux des candidats effectivement présents aux épreuves : 116 et 36 respectivement, soit des taux assez comparables à ceux des années précédentes.

Au vu des résultats aux épreuves écrites, le jury a fait le choix de retenir un nombre relativement élevé d'admissibles (24 au concours externe, 10 au concours interne) mais celui-ci a légèrement baissé du fait du désistement de 5 candidats (2 admis à l'ENA, 3 au concours de conseiller des affaires étrangères du cadre d'Orient).

A l'écrit, les moyennes générales sont en progression par rapport aux années précédentes et dépassent 10/20 pour la première fois depuis 2015. Le taux de notes éliminatoires en anglais reste très élevé (40,5% pour les externes et près de 64% pour les internes). A l'oral, ce taux se réduit à 5% pour les externes et à 22% pour les internes. De manière générale, ceci traduit une nouvelle fois la sous-estimation de l'importance de cette matière essentielle par les candidats.

La tendance à l'augmentation de la moyenne générale constatée à l'écrit se confirme aux épreuves orales d'admission pour les internes (moyenne passant de 11,33 en 2018 à 13,18 en 2019) alors qu'on observe une très légère baisse pour les externes (13,70 en 2018 et 13,62 en 2019).

Trois candidats externes (un par section) ont été inscrits sur listes complémentaires au vu de leurs très bons résultats et ont tous été recrutés après la publication de la liste des admis.

Les deux tiers des candidats ont moins de 30 ans et 87% moins de 40 ans.

Parité : On a relevé un déséquilibre au sein des candidats présents aux épreuves écrites avec 58,55% d'hommes et 41,45 de femmes. Ce déséquilibre s'est accentué à l'admission (en tenant compte des candidats sur liste complémentaire) avec 2/3 d'hommes et 1/3 de femmes. S'agissant du jury, il était composé de 25 femmes et 22 hommes.

1/ Les épreuves écrites d'admissibilité

1.1 Civilisation

Pour la section **Asie méridionale – Extrême-Orient**, l'épreuve a été marquée par une amplitude de la qualité rédactionnelle, mais également des connaissances, plus grande que les années passées. Il en est résulté un éventail de la notation plus large que précédemment. Le traitement du sujet (« Menaces sur le multilatéralisme: quelles perspectives pour l'Asie ? »), notamment les plans largement similaires retenus par les candidats, a en revanche paru plus uniforme, reflet probable de l'influence des préparations au concours et de leur approche quelque peu scolaire des épreuves. La bonne compréhension du sujet, la rigueur de l'argumentation et la qualité rédactionnelle ont distingué les meilleures copies.

Pour la section **Europe orientale et Asie centrale**, le sujet retenu, relativement large (« Les minorités en Europe orientale et Asie centrale : force ou faiblesse ? »), n'a pas déstabilisé les candidats, qui tous avaient des connaissances plus ou moins étayées sur ce thème. Certains se sont exclusivement consacrés aux minorités ethniques, d'autres ont élargi le thème aux minorités religieuses, parfois de genre. La situation des minorités a été traitée le plus souvent sous un angle historique. Quelques copies, parmi les plus intéressantes, contenaient également des recommandations à suivre au niveau national et, le plus souvent, au niveau européen. Le rôle des organisations internationales (UE, OSCE, Conseil de l'Europe) en la matière était généralement connu et bien exposé. Les examinateurs ont corrigé quelques excellentes copies, une vaste majorité de copies moyennes, au plan stéréotypé, et quelques mauvaises copies, voire une ou deux très mauvaises. Les correcteurs n'ont pas eu de difficulté particulière à s'accorder sur les notes finales, à une exception près. Le niveau des copies entre internes et externes était dans l'ensemble assez homogène.

Pour la section **Maghreb, Moyen-Orient, Afrique**, les copies étaient très disparates. Ceci tient notamment à la spécificité de cette section qui propose deux sujets distincts : « La société civile dans la zone ANMO aujourd'hui : un interlocuteur pour la diplomatie française ? » ; « L'Afrique est-elle en voie d'émergence ? ». Le jury s'est d'abord étonné de la pauvreté de la forme prise par certaines copies : orthographe défectueuse, français approximatif, copies non-terminées, plan déséquilibré voire absent. Pour autant, il n'y avait pas qu'un seul plan ou un seul angle accepté ; la cohérence de la démonstration et la richesse des illustrations ont été récompensées. Ensuite, les correcteurs étant chargés de sélectionner de futurs diplomates, il est toujours apprécié de faire preuve d'une appréhension de la zone pas uniquement livresque, mais aussi concrète, en valorisant des expériences individuelles ou la connaissance du réseau diplomatique. Certaines copies ont su le faire de manière intelligente, soit que les candidats connaissaient le fonctionnement d'une ambassade et du réseau diplomatique (opérateurs notamment) soit qu'ils aient pu se projeter de façon concrète. Ces copies ont été fortement valorisées par les correcteurs. Enfin, une appréciation favorable est allée aux copies qui se sont efforcées d'appliquer la question posée à la conduite de la politique étrangère de la France dans une optique de recommandations aux décideurs.

1.2 Questions internationales

Le sujet proposé (« Peut-on parler de communauté internationale ? ») permettait d'aborder les différents aspects des questions internationales : historique, juridique, théorique et pratique. Les meilleurs candidats l'ont compris. Les références historiques, remontant dans certaines copies à l'Antiquité, étaient le plus souvent pertinentes. Les dimensions juridiques et théoriques ont trop souvent réduit à une phrase ou tout simplement ignoré les conceptions non-occidentales, qu'elles soient russes, proche- et moyen-orientales, africaines ou asiatiques, des valeurs sur lesquelles pouvait aujourd'hui être fondée une communauté internationale : ceci peut surprendre de la part de candidats à un concours du cadre d'Orient. Dans nombre de copies en revanche, un ou plusieurs responsables politiques américains ou européens sont désignés comme responsables de l'inexistence

d'une communauté internationale ; ces considérations occupent trop souvent la moitié d'une copie. Les références et citations sont souvent utiles mais leur abondance et l'obscurité de leurs auteurs cachent parfois une faiblesse de la pensée. Les meilleures copies étaient très encourageantes, pour certaines excellentes, d'autant plus que la réunion d'admissibilité a fait apparaître que la totalité des candidats ayant bien réussi l'épreuve de questions internationales et n'ayant pas eu de notes éliminatoires en langues ont été déclarés admissibles.

1.3 Droit public

Avec des notes comprises entre 5 et 16,5, la moyenne est de 10,12 et l'amplitude des notes importante. Le niveau des copies était en effet plus contrasté que l'année précédente. Les plus mauvaises copies comportaient des réponses imprécises, se bornant à recopier les arrêts produits au dossier et un manque certain de problématisation. Les meilleures copies présentaient en revanche un bon niveau de connaissances avec des efforts réels de problématisation. Le passage de cette épreuve en option, bien que regrettable pour des fonctionnaires appelés à traiter en toutes circonstances des questions juridiques, doit conduire les candidats à ne la retenir qu'en cas de réelle spécialisation. A défaut, ils risquent d'y perdre des points.

1.4 Economie

Il convient de rappeler que cette épreuve n'a pas pour objet de vérifier des connaissances d'économie de type universitaire : il s'agit surtout d'une épreuve de « culture économique » qui vise à s'assurer que les candidats pourront évoluer avec aisance dans la carrière diplomatique dont la composante économique est devenue incontournable. Malgré cela, de nombreuses copies sont nettement insuffisantes : un traitement très sommaire des sujets, des questions non traitées dans un nombre significatif de copies, une simple paraphrase des documents d'accompagnement, des connaissances inexactes, pas d'analyse ni de raisonnement économique, des affirmations non démontrées, non étayées et contestables, sans compter l'orthographe et la syntaxe défectueuses. D'autres copies présentent des connaissances, un effort d'analyse et des propositions. Mais elles manquent d'esprit de synthèse et surtout de structuration. On observe aussi des prises de position politiques manquant de neutralité, peu compatibles avec le devoir de réserve d'un fonctionnaire. Il y a aussi d'excellentes copies, qui traitent les sujets au fond, de manière structurée, claire, lisible et illustrée, et qui présentent une analyse pertinente et des propositions pragmatiques et opérationnelles.

Le jury d'économie rappelle aux candidats qu'il est attendu d'eux :

- de veiller à traiter le sujet de manière problématisée et argumentée, en répondant exactement et précisément à ce sujet (ce qui peut sembler évident, mais ne l'est pas dans la majorité des copies) ;
- de maîtriser les connaissances de base et d'être capable de les ordonner et de les structurer ;
- de les valoriser par l'appui de chiffres, rapports, auteurs, mécanismes, propositions qui permettent de montrer qu'elles ne dépendent pas uniquement du dossier documentaire ;
- d'organiser leur exposé à travers un plan explicite, matérialisé d'une manière ou d'une autre. Ainsi, il est souvent efficace que la première phrase de chaque paragraphe résume l'idée ou l'argument du paragraphe et que les phrases liminaires permettent de suivre les étapes du raisonnement.

1.5 Gestion des entreprises

Le jury a porté attention tant au fond de la note qu'à sa forme, et en particulier à sa lisibilité et à son caractère opérationnel. La compréhension des attendus de l'exercice était dans l'ensemble bonne

même si on relève plusieurs copies ayant pâti d'une mauvaise gestion du temps. Les copies ayant obtenu les notes les plus élevées sont celles qui ont su présenter la complexité des enjeux évoqués, puis formuler sur cette base un ensemble articulé de réflexions nuancées.

1.6 Anglais

Le jury marque sa déception devant le niveau généralement beaucoup trop faible des candidats, qui n'ont pas le niveau d'anglais requis pour ce concours (niveau C1 acquis). Les principes de base de la langue ne sont souvent pas assimilés et l'utilisation du vocabulaire, de la grammaire et de la syntaxe manque souvent de précision. Plus surprenant, le niveau de français est également assez faible, (grammaire et syntaxe non maîtrisées, orthographe approximative, voire français incompréhensible) et bien qu'il ne s'agisse pas d'une épreuve de culture générale, certains candidats montrent des lacunes en ce domaine.

S'agissant des candidats externes, la moyenne obtenue en 2019 est proche de celle l'année précédente (10,14/20 contre 10,57/20 en 2018). Le taux d'élimination est un peu plus élevé 40,5% des candidats en 2019 (47 sur 116), contre 34,75 % (49 sur 141) en 2018. S'agissant des candidats internes, deux fois plus nombreux que l'an dernier, la moyenne est nettement plus basse (8,26/20 contre 10,86/20 en 2018). Le taux d'élimination est également nettement plus élevé: 23 candidats sur 36 ont obtenu une note éliminatoire, soit 63,88% contre 4 sur 18 en 2018, soit 22,2%. Il convient cependant de souligner que malgré le niveau généralement faible, il y a un volant plus que suffisant d'excellents candidats.

1.7 Langues orientales

Arabe

L'épreuve d'arabe littéral est destinée à permettre de confirmer une maîtrise suffisante de cette langue (et de sa culture), ceci dans le cadre d'un concours de recrutement de futurs diplomates. Le jury estime que des maladresses dans l'expression en arabe ne sont pas rédhibitoires pour autant qu'elles apparaissent comme des scories sur fond d'une maîtrise suffisante de la langue. Toutefois, les candidats qui font trop souvent appel à des expressions figées ou qui manifestent volontairement leurs opinions religieuses sont sanctionnés. Les candidats peuvent, si les besoins de l'argumentation les y amènent, citer les sources scripturaires de quelque religion que ce soit, mais en prenant le recul nécessaire et en s'abstenant d'utiliser des formules d'eulogie ou des éléments d'hagiographie. De même, un candidat qui fait apparaître son peu de maîtrise de la langue française ne peut espérer recevoir une note suffisante pour rendre possible un éventuel succès au concours. Les candidats doivent par conséquent intégrer cette exigence à leur préparation et veiller à s'entraîner à la rédaction de la dissertation dans les conditions du concours, exercice auquel leur formation académique peut ne les avoir pas préparés. Le plan retenu doit avant tout mettre en évidence une démonstration. Plus encore que ces défauts « techniques », c'est l'absence d'une interrogation méthodique sur l'énoncé de l'épreuve qui a entraîné certains candidats sur de fausses pistes et les a conduits à être largement hors-sujet.

Chinois

Les candidats en chinois, la langue la plus choisie dans la section Asie méridionale et Extrême-Orient, loin devant le japonais ou l'hindi, sont d'un niveau assez élevé, reflet du fait que cette langue est de plus en plus étudiée, qu'il est plus facile que ce ne le fut de l'apprendre en Chine, reflet également de l'émergence de la Chine comme puissance mondiale de premier plan. À l'écrit, il y a quelques candidats qui ont rendu copie blanche, signe qu'ils n'étaient là que pour un « coup d'essai ». La majorité des copies se situent près de la moyenne, rares sont celles qui valent plus de 15/20.

Hébreu

Les notes attribuées font apparaître un niveau général correct, voire excellent pour une copie. Certains candidats font preuve de lacunes, notamment en matière de connaissance d'acronymes qui devraient faire partie du bagage de futurs diplomates (par exemple le secrétaire général de l'OLP).

Hindi

Le niveau est faible. Comme les années précédentes, certains candidats non seulement ne maîtrisent ni l'orthographe ni les structures de base de la langue mais ont même des difficultés avec la graphie de la devanagari. La qualité rédactionnelle du texte de composition nuit à l'intelligibilité des propos des candidats. Les contresens nombreux, voire les non-sens dans la version montrent également un manque manifeste de pratique de la lecture de textes en hindi. Il est conseillé aux candidats de travailler les structures élémentaires de la langue (emplois des postpositions, conjugaisons, accords en genre et en nombre, maîtrise des constructions directes et indirectes), d'acquérir un solide lexique de base, de s'entraîner à la lecture et à la rédaction.

Japonais

Le niveau général des 15 candidats dans cette langue était plutôt moyen (10 notes entre 9 et 11,5), avec des difficultés à répondre d'une manière argumentée aux questions posées. Les candidats ont tendance à vouloir utiliser leurs connaissances acquises dans certains domaines alors que ce n'est pas le sujet. Le niveau de traduction était globalement meilleur. Seuls deux candidats se sont détachés avec plus de 14/20.

Persan

Malgré des erreurs d'incompréhension, le niveau reste acceptable dans l'ensemble même si l'on relève que les candidats sont plus à l'aise dans le registre oral qu'à l'écrit. On observe que pour contourner les difficultés liées aux différences importantes entre ces deux registres en persan, les candidats ont tendance à apprendre par cœur des passages sur les enjeux politiques actuels de l'Iran et de les reproduire sans nuance ni subtilité même s'ils sont sans rapport avec le sujet posé.

Russe

Les candidats doivent être en mesure de développer des argumentaires structurés, s'appuyant sur de solides connaissances de civilisation de l'ensemble des pays post-soviétiques et allant au-delà de l'actualité immédiate : les connaissances historiques, les références culturelles, la connaissance des acteurs et institutions de sociétés civiles sont notamment particulièrement appréciables. De plus, la maîtrise du vocabulaire politique et institutionnel est cruciale (elle s'est révélée souvent insuffisante dans les copies). Enfin, la connaissance des positions officielles françaises est indispensable.

Swahili

Le niveau des candidats à l'écrit en swahili s'est révélé assez faible cette année, le jury étant obligé d'attribuer 50% de notes éliminatoires à des copies qui n'étaient souvent pas terminées. De manière générale, les candidats font encore trop de fautes symptomatiques d'un apprentissage lacunaire du swahili. Si la composition est avant tout destinée à apprécier le niveau d'expression écrite du candidat, celui-ci ne peut faire l'économie de connaissances de base sur la zone sur laquelle il a choisi de se spécialiser. Le sujet, assez large, a en effet souvent été ignoré ou traité superficiellement par les candidats. Le jury tient à rappeler l'importance de maîtriser un bon vocabulaire économique, politique et social.

Turc

À l'exception de quelques bonnes copies, les candidats ont de vraies difficultés à rédiger en langue turque. Ils font beaucoup de fautes de grammaire et leur vocabulaire est assez pauvre. La traduction leurs permet souvent d'avoir la moyenne.

2/ Les épreuves orales d'admission

2.1 Epreuve d'entretien avec le jury

Comme les années précédentes, le jury a conçu cette épreuve clé avant tout comme un entretien de recrutement. Plus que les connaissances académiques, qui sont censées avoir été vérifiées dans la phase des épreuves écrites, il s'agit de s'assurer que les lauréats seront effectivement adaptés aux fonctions qui leur seront confiées aussitôt après leur admission. S'agissant d'un concours du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le jury a malgré tout souhaité mesurer le degré de connaissance et de compréhension des enjeux internationaux et des principaux déterminants de la politique étrangère de la France. Si certains se sont montrés à l'aise dans cet exercice, nombre de candidats ont fait apparaître des lacunes préoccupantes.

Le jury a par ailleurs souhaité entendre les candidats sur leurs motivations, souvent sincères et nourries par des expériences dans le réseau diplomatique comme stagiaire étudiant ou volontaire international. Il a relevé toutefois que certains candidats tiennent un discours stéréotypé, recourant à des formules toutes faites puisées dans des lectures plus qu'exprimant une motivation profonde.

Les meilleurs candidats se sont notamment illustrés dans les mises en situation professionnelle : le jury a récompensé les réponses de bon sens et les bons réflexes, dénotant une capacité certaine à se projeter concrètement dans un environnement diplomatique réel ou dans des responsabilités managériales. Il est à noter que les candidats internes ne disposent pas nécessairement d'un avantage déterminant dans les mises en situation, certains candidats externes réussissant à capitaliser efficacement sur leur parcours.

2.2 Questions européennes

Les sujets étaient plutôt classiques : politiques internes et externes de l'UE, fonctionnement des institutions, actualité européenne. La plupart des candidats ont pu traiter le sujet. Seuls quelques rares candidats n'ont pas respecté les conditions formelles de l'exercice et n'ont pas présenté de plan structuré. On distingue deux catégories : des candidats dont les connaissances ont été appréciées comme « moyennes » et des candidats « experts » du sujet et de la matière dont les notes ont été supérieures à 16/20. Ces candidats possédaient à la fois une connaissance technique et politique de l'UE et avaient fait un réel effort d'analyse et de synthèse. Ces même candidats ont fait des présentations très structurées et cohérentes. Ils étaient en mesure de faire preuve, en outre, d'une réflexion critique et personnelle sur certains sujets d'actualité.

2.3 Anglais

Le jury souligne le besoin de préparation en amont de cette épreuve et rappelle que le niveau attendu des candidats correspond au niveau C1 acquis. Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions au MEAE, les candidats admis devront être en mesure de se faire comprendre de leurs interlocuteurs, de négocier sur des sujets complexes et de saisir les nuances de textes juridiques. Si tous les candidats n'ont pas pu démontrer ces compétences, le jury a pu apprécier la qualité des prestations des candidats qui se sont présentés, notamment externe. Dans l'ensemble, ceux-ci ont su

démontrer un bon niveau et une réelle aisance en anglais. Il convient de souligner la présence d'excellents candidats.

2.4 Langues orientales

Chinois

Parmi les candidats, le jury a retrouvé ceux qui avaient obtenu les meilleures notes à l'écrit mais aussi quelques-uns qui étaient tout juste moyens, parfois à la limite de la note éliminatoire. On observe que, *in fine*, les candidats les plus brillants en chinois se sont montrés insuffisants dans les autres matières et ont donc échoué tandis que les lauréats sont ceux dont le niveau de chinois est inférieur.

Hébreu

Les candidats ont montré un bon niveau d'ensemble. Les points d'amélioration portent selon les cas sur la capacité à communiquer ou la grammaire.

Russe

Le niveau linguistique à l'oral et la qualité d'expression (maîtrise du vocabulaire, prononciation) étaient généralement bons, tous les candidats ayant séjourné dans des pays où le russe est utilisé.

Swahili

Le jury a cherché à créer les conditions d'un dialogue avec le candidat en essayant de minimiser la pression que suppose l'épreuve afin de pouvoir juger au mieux les qualités d'expression. En ce sens, les sujets, volontairement larges, ont avant tout servi de support à la discussion pour éviter le piège de la récitation et des tournures toutes faites. Le jury tient à rappeler l'importance de maîtriser un bon vocabulaire économique, politique et social.

2.5 Langues facultatives

Allemand

Sur les 5 candidats qui ont choisi l'allemand comme langue facultative, 4 figurent parmi les lauréats ou candidats inscrits sur la liste complémentaire. Leurs notes étaient bonnes, voire très bonnes. On observe ainsi que les germanistes ont fait preuve d'un niveau général élevé dans l'ensemble des matières du concours.

Indonésien / Serbo-croate / Polonais

Le jury n'est pas en mesure de tirer de conclusions de portée générale pour ces langues, présentées par un seul candidat.

Conclusion et recommandations

Le jury estime que le concours a au total permis de recruter des candidats de valeur, offrant un bon équilibre entre socle de connaissances généralistes et véritable expertise linguistique, à nuancer toutefois selon les langues. Il se réjouit que l'administration ait fait usage des listes complémentaires.

Tel qu'il est conçu, le concours permet de s'assurer des compétences et de l'adéquation des profils aux fonctions qui seront les leurs au sein du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Le jury recommande aux futurs candidats de se préparer en visant à la fois cet équilibre entre matières générales et expertise d'une des trois aires géographiques. Il convient d'avoir également en tête la spécificité du concours qui requiert des connaissances solides en matière internationale et un très bon niveau d'anglais. Au-delà de ces prérequis, les candidats qui ont le plus de chance d'être reçus sont ceux chez qui le jury distinguera les qualités attendues d'un futur diplomate, à l'écrit comme à l'oral : qualité d'expression ; capacité de convaincre par un propos clair, argumenté et nuancé ; aisance relationnelle.

3/ Données statistiques d'ensemble

➤ **Moyennes par épreuve écrite d'admissibilité (/20)**

	EXTERNES	INTERNES
COMPOSITION (CIVILISATION)		
EUROPE ORIENTALE ET ASIE CENTRALE	11,65	9,98
ASIE MERIDIONALE ET EXTRÊME-ORIENT	8,88	8,77
MAGHREB, MOYEN-ORIENT, AFRIQUE	11,01	8,73
QUESTIONS INTERNATIONALES	10,03	10,09
DROIT PUBLIC	10,15	9,00
ANGLAIS	10,14	8,26
ECONOMIE	9,51	8,72
RUSSE	<i>Au vu du peu de candidats dans certaines langues et par souci de confidentialité, les moyennes ne peuvent être communiquées pour ces matières</i>	
PERSAN		
TURC		
CHINOIS (MANDARIN)		
HINDI		
JAPONAIS		
ARABE LITTÉRAL		
HAOUSSA		
HÉBREU		
MANDINGUE		
SWAHILI		
GESTION DES ENTREPRISES		

➤ **Moyenne par épreuve orale obligatoire d'admission (/20)**

	INTERNES	EXTERNES
ENTRETIEN AVEC LE JURY	11,61	12
QUESTIONS SUR L'UNION EUROPEENNE	12,72	14,47
ANGLAIS	13	13,66
PERSAN	<p><i>Au vu du peu de candidats dans certaines langues et par souci de confidentialité, les moyennes ne peuvent être communiquées pour ces matières.</i></p>	
RUSSE		
TURC		
CHINOIS (MANDARIN)		
JAPONAIS		
ARABE LITTERAL		
HEBREU		
SWAHILI		

➤ **Nombre et taux de notes éliminatoires aux épreuves écrites**

	EXTERNES		INTERNES	
	NB DE NOTES ELIMINATOIRES	%	NB DE NOTES ELIMINATOIRES	%
ANGLAIS	47	40,51 %	23	63,88 %
RUSSE	12	60,00 %	6	66,66 %
PERSAN	0	0 %	0	0 %
TURC	4	40,00 %	0	0 %
CHINOIS (MANDARIN)	11	40,74 %	5	55,55 %
HINDI	2	50 %		
JAPONAIS	4	33,33 %	0	0 %
ARABE LITTERAL	11	32,35 %	0	0 %
HAOUSSA				
HÉBREU	0	0 %	0	0 %
MANDINGUE	0	0 %		
SWAHILI	1	50 %	2	50 %

➤ **Nombre et taux de notes éliminatoires aux épreuves orales**

EPREUVES ELIMINATOIRES	INTERNES			EXTERNES		
	CANDIDATS PRESENTS	NB DE NOTES ELIMINATOIRES	TAUX	CANDIDATS PRESENTS	NB DE NOTES ELIMINATOIRES	TAUX
ANGLAIS	9	2	22,22 %	20	1	5 %
ARABE LITTERAL	s/o	s/o	s/o	7	0	0 %
CHINOIS (MANDARIN)	4	0	0 %	6	0	0 %
HEBREU	1	0	0 %	1	0	0 %
JAPONAIS	1	0	0 %	s/o	s/o	s/o
PERSAN	s/o	s/o	s/o	1	0	0 %
RUSSE	1	0	0 %	4	0	0 %
SWAHILI	1	0	0 %	s/o	s/o	s/o
TURC	1	0	0 %	1	0	0 %



Jean-Claude POIMBOEUF
Président du jury